

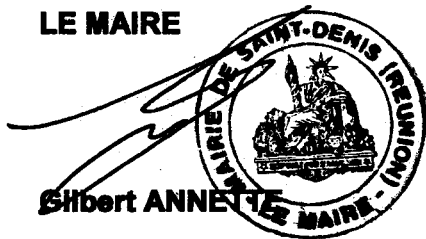
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 (procurator à ORPHÉ Monique)
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 (procurator à LOCATE Raziah)
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 (procurator à PESTEL René Louis)
VELOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE



OBJET PARTICIPATION DE LA VILLE AU BUDGET DU SIDEO AU TITRE DE 2011



Par Délibération du 27 février 2010, vous avez approuvé le projet de création du SIDEO (Syndicat Intercommunal d'exploitation d'Eau Océanique), ainsi que ses statuts, et notamment le financement par la Commune des dépenses du Syndicat Intercommunal, à hauteur des 2/3 (article 3 de la Délibération et article 10 des statuts du SIDEO), 1/3 restant relevant de la participation de la Commune de Sainte-Marie.

Sur la base du Budget prévisionnel 2011 voté par le SIDEO, la participation de la Ville s'élevait à 71 600 €.

Ce montant a été inscrit au Budget de la Ville.

Toutefois, au regard des prévisions de réalisation du Budget du SIDEO inférieures aux prévisions initiales, il est proposé de ramener cette participation de la Ville au titre de 2011 à 55 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
28 DEC. 2011
LE MAIRE - INDIQUÉ
LE MAIRE - INDIQUÉ

OBJET PARTICIPATION DE LA VILLE AU BUDGET DU SIDEO, AU TITRE DE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 10/1-08 en date du 27 février 2010, relative à l'approbation du projet de création du SIDEO et de ses statuts ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur EUPHRASIE Didier, 4ème Adjoint de Quartier, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le versement de 55 000 € au titre de la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement du SIDEO (Syndicat Intercommunal d'exploitation d'Eau Océanique) pour exercice 2011.

ARTICLE 2

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget 2011 à l'article 657358.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE